

**SANTE****Centre Municipal de Santé**

Convention tripartite de partenariat avec les associations Réseau Dépression Paris Sud (DEPSUD) et Réseau Addiction du Val-de-Marne Ouest (RAVMO)

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis 2001, année de création des réseaux DEPSUD et RAVMO, le Centre Municipal de Santé a soutenu la mise en place et a participé au développement des deux associations. De nombreux professionnels de santé se sont investis dans la réflexion, la création d'outils de prévention et d'information et le fonctionnement y compris dans les instances dirigeantes des deux réseaux.

Dès l'origine des associations, un travail de partenariat a été engagé entre elles et le Centre Municipal de Santé au travers d'organisation de conférences et de rencontres d'échanges de pratiques autour des thématiques alcool.

Aujourd'hui, le Centre Municipal de Santé se propose de travailler en partenariat avec les réseaux DEPSUD et RAVMO sur la prévention des conduites addictives, l'amélioration du repérage et de la prise en charge des patients et des comorbidités associées.

Ces actions sont en lien direct avec la politique de santé publique développée par la Commune, en particulier les actions de prévention des conduites à risques et les différents dispositifs mis en place à cet effet.

L'association RAVMO s'engage à travailler avec le Centre Municipal de Santé en matière de lutte contre le tabagisme et du suivi conjoint de malades alcooliques.

L'association DEPSUD s'engage à travailler avec le Centre Municipal de Santé pour la prise en charge des comorbidités alcooliques (troubles anxio-dépressifs).

Le Centre Municipal de Santé s'engage à faciliter l'accès des patients des deux réseaux aux différents services du Centre Municipal de Santé avec un accueil spécifique.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention tripartite de partenariat avec les Réseaux Dépression Paris Sud (DEPSUD) et Addiction du Val-de-Marne Ouest (RAVMO) afin de formaliser les engagements respectifs en matière de prévention des conduites addictives, d'amélioration du repérage et de la prise en charge des patients et des comorbidités associées.

P.J. : convention

**SANTE**

**Centre Municipal de Santé**

Convention tripartite de partenariat avec les associations Réseau Dépression Paris Sud (DEPSUD) et Réseau Addiction du Val-de-Marne Ouest (RAVMO)

**LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1 à L. 314-13,

vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3311-2, L. 3411-2 et L. 3411-5,

vu le code de la sécurité sociale,

vu le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool,

considérant la politique de santé publique développée par la Ville et son Centre Municipal de Santé, en particulier les actions de prévention des conduites à risques et les différents dispositifs mis en place à cet effet,

considérant les engagements respectifs en matières d'action de santé publique et de prévention de la Commune et des associations Réseau Dépression Paris Sud et Réseau Addiction du Val-de-Marne Ouest,

considérant l'intérêt de conclure une convention de partenariat avec les associations DEPSUD et RAVMO,

vu la convention, ci-annexée,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE la convention tripartite de partenariat avec les associations Réseau Dépression Paris Sud (DEPSUD) et Réseau Addiction du Val-de-Marne Ouest (RAVMO) afin de formaliser les engagements respectifs en matière de prévention des conduites addictives, d'amélioration du repérage et de la prise en charge des patients et des comorbidités associées et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférents.

RECU EN PREFECTURE

LE 4 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 4 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 4 AVRIL 2012